



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2015

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Si l'action des collectivités locales est essentiellement conditionnée par le vote de leur Budget annuel, leur cycle budgétaire est par ailleurs rythmé par de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations générales du Budget ait lieu dans les deux mois qui précède le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre d'une vision pluri-annuelle. Mais, par-delà ses aspects techniques, cette discussion doit être l'occasion de présenter les orientations politiques municipales et leur impact sur la situation financière afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité.

Les choix de l'élaboration budgétaire 2015 découlent de l'audit réalisé par la société d'expertise des finances locales et de conseil Ressources Consultants Finances. Le résultat de cette analyse rétrospective et prospective fait ressortir deux problèmes concomitants : une forte augmentation de l'endettement de la commune depuis 2012 et une forte baisse des dotations de l'Etat de 2014 à 2017. Une gestion rigoureuse des crédits publics s'impose pour conserver une capacité d'investissement et assurer des services communaux de qualité sans augmentation de la fiscalité.

Malgré tout, le dynamisme de la commune reste un atout à préserver, en facilitant l'accueil et le développement des activités, tout en s'engageant au sein de Brest Métropole Océane et du Pays de Brest. La municipalité veillera à communiquer sur la situation financière et le budget de la commune, par le biais notamment de temps d'échange avec les Guipavasiens (ex : réunions publiques...).

La nouvelle municipalité a fait le choix de conserver l'architecture générale du document d'orientations budgétaires dans le but de faciliter une lecture comparative avec les éditions des années antérieures, notamment pour les données statistiques.

Avant de présenter la situation financière de la Ville, il est rappelé le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les discussions budgétaires au titre de l'année 2015. Le présent rapport d'orientations budgétaires est donc organisé autour des quatre grandes parties suivantes :

Le contexte général

Les données statistiques

L'analyse de la situation financière

Les perspectives : orientations budgétaires pour 2015

I) UN CONTEXTE GENERAL DE RIGUEUR

Le contexte économique et les orientations nationales

Depuis 2009 la France fait l'objet, sur décision du Conseil de l'Union européenne, d'une procédure de déficit excessif (PDE). A ce titre il était prévu que la France ramène son déficit public en deçà de 3% du PIB en 2013. Toutefois, en raison d'une conjoncture économique dégradée, la France a obtenu de ses partenaires européens un premier report à 2015 de l'objectif d'un déficit public structurel (hors facteurs conjoncturels) sous les 3%. L'annonce par l'INSEE mi-août d'un second trimestre de stagnation de l'économie française en 2014 et d'une très faible inflation a contraint le gouvernement à revoir à la baisse les perspectives économiques de la France. Le gouvernement table désormais sur une croissance de 0,4% en 2014 et de 1% en 2015. Dans ces conditions, le déficit public atteindrait 4,4% en 2014 (au lieu d'un objectif initial de 3,8%), 4,3% en 2015 (au lieu de 3%) et ne repasserait sous la barre des 3% qu'en 2017 au lieu de 2015.

Décidé par le gouvernement, le « Pacte de responsabilité et de solidarité » introduit une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics à travers la diminution des dotations versées par l'Etat. A ce titre, la loi de finances 2014 a institué la première baisse historique des dotations de l'Etat aux collectivités locales (baisse de 1,5 milliard € en 2014).

En effet, un ensemble de mesures d'économies ont été mises en œuvre pour maîtriser la progression des dépenses publiques. Pour la période 2015-2017, le Gouvernement entend poursuivre la réduction du déficit structurel en réalisant un programme d'économie de 50 Milliards d'Euros - soit 19 pour l'Etat et ses agences, 11 pour les collectivités locales et 20 pour la protection sociale. La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communes-intercommunalités, départements, régions) sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement conformément au choix opéré par le Parlement, dans l'attente de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement en préparation pour 2016. Cet effort s'accompagnera d'un renforcement substantiel de la péréquation qui permet aux communes les plus riches de venir soutenir les plus pauvres.

L'effort demandé aux collectivités locales se concrétise donc par 11 milliards d'euros d'ici 2017, à un rythme régulier de 3,7 milliards d'euros par an. Cette mesure devrait se traduire pour les ressources globales des collectivités au mieux par une progression au rythme de l'inflation sur les trois prochaines années.

Cette quasi-stagnation des recettes de fonctionnement des collectivités intervient pour la commune de Guipavas dans un contexte local marqué par une forte augmentation de l'endettement depuis 2012 et une chute des ratios d'épargne. Cet effet de ciseau entre l'évolution des recettes de fonctionnement et celle de l'annuité de la dette oblige la commune à un effort de redressement de ses comptes. La commune a fait appel à l'expertise de Ressources Consultants Finances pour la réalisation d'une rétrospective et une prospective budgétaires afin de lui permettre de se projeter pour la durée du mandat. La municipalité propose d'inclure dans ce document des extraits significatifs du constat.

C'est donc dans ce contexte national de rigueur et de diminution des dépenses de l'Etat que les collectivités territoriales vont devoir préparer leur budget pour 2015.

Le programme de stabilité 2014-2017

Dans ce contexte, il faut trouver, sur 2015-2017, **50 Mds€ d'économie par rapport au rythme naturel d'évolution** pour contenir la progression de la dépense publique au niveau de l'inflation (+0,1% en volume sur 2015-2017)

18 Mds€ sur l'Etat et ses agences

- Stabilisation du point d'indice
- Economies transversales (informatique, achats, réduction du « train de vie » de l'Etat)
- Rapprochement des structures

36%

11 Mds€ sur les collectivités locales

- Une dépense qui progresse comme l'inflation
- Réorganisation territoriale pour supprimer les doublons

22%

10 Mds€ sur l'assurance maladie

- Maîtrise de l'objectif national de dépense (ONDAM)
- Meilleure organisation du parcours de soin
- Développement de la chirurgie ambulatoire
- Consommation médicamenteuse raisonnée

20%

11 Mds€ sur la protection sociale

- Effets de la réforme des retraites
- Poursuite des réformes déjà initiées (famille, chômage)
- Non revalorisation exceptionnelle des prestations, hors minima sociaux, pour un an

22%

2) STATISTIQUES GENERALES

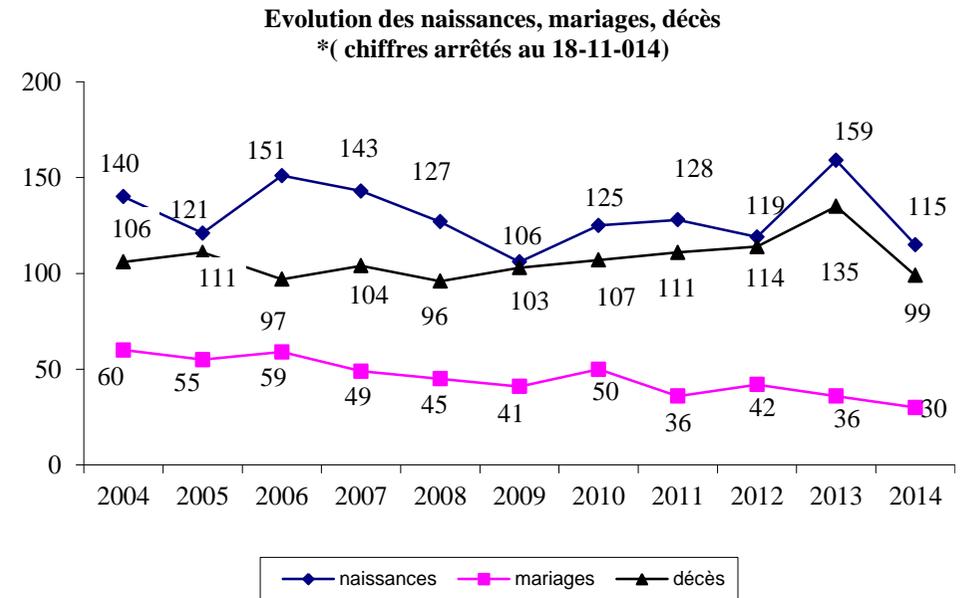
2-1) Etat civil	page 5
2-2) Urbanisme	pages 6-7
2-3) Vie Scolaire	pages 8-10
2-4) Ressources Humaines	page 11
2-5) Enfance – Jeunesse	page 12/13
2-6) Vie Sociale	page 14

2-1 ETAT CIVIL

Démographie

ANNEES	NAISSANCES	MARIAGES	DECES
2004	140	60	106
2005	121	55	111
2006	151	59	97
2007	143	49	104
2008	127	45	96
2009	106	41	103
2010	125	50	107
2011	128	36	111
2012	119	42	114
2013	159	36	135
2014	115	30	99

(*Chiffres arrêtés au 18-11-14)

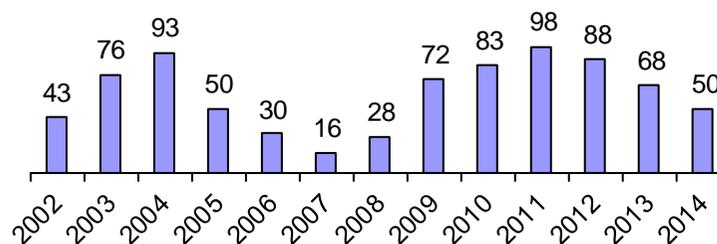


2-2 URBANISME

Permis de construire :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
Habitations neuves	43	76	93	50	30	16	28	72	83	98	88	68	50
Modificatifs d'habitations	28	26	35	26	7	10	25	10	16	18	40	36	25
Extensions d'habitations	26	24	37	29	34	31	37	31	25	28	29	11	14
Rénovations d'habitations	2	6	5	4	4	-	1	2	0	2	2	4	7
Bâtiments à vocation économique (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, serres, bâtiments de loisirs, culture, médical, bureaux)	16	18	14	17	25	34	23	21	36	26	28	14	14
TOTAUX	115	150	184	126	100	91	114	136	160	172	187	133	110

**Evolution des demandes de permis de construire
des habitations neuves
(*chiffres connus au 18/11/2014)**

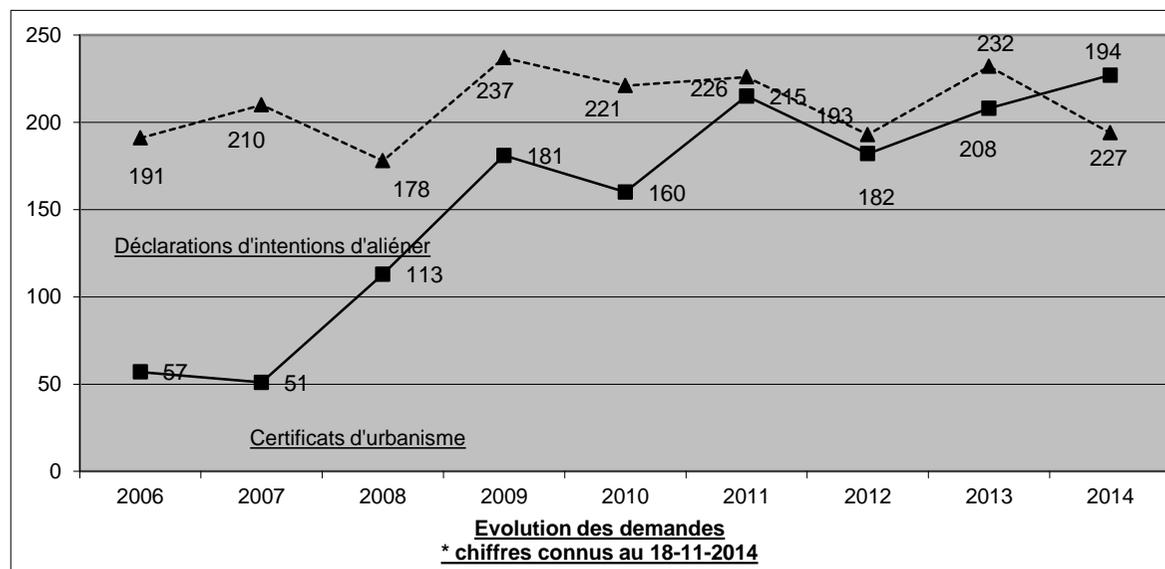


Certificats d'urbanisme

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
42	57	51	113	181	160	215	182	208	227

Déclarations d'intentions d'aliéner

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
217	191	210	178	237	221	226	193	232	194



2-2 VIE SCOLAIRE

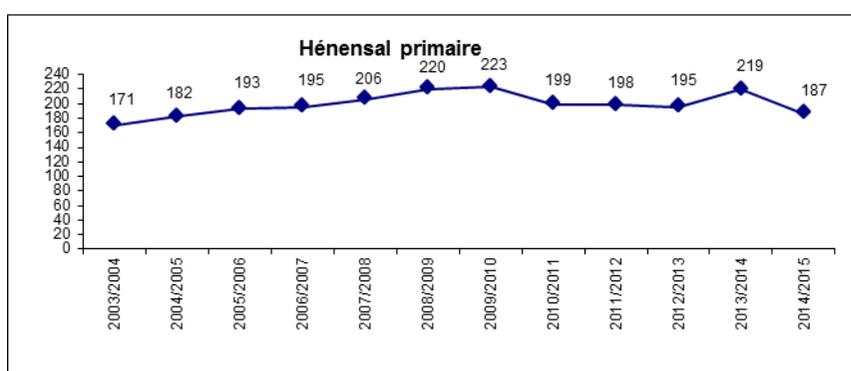
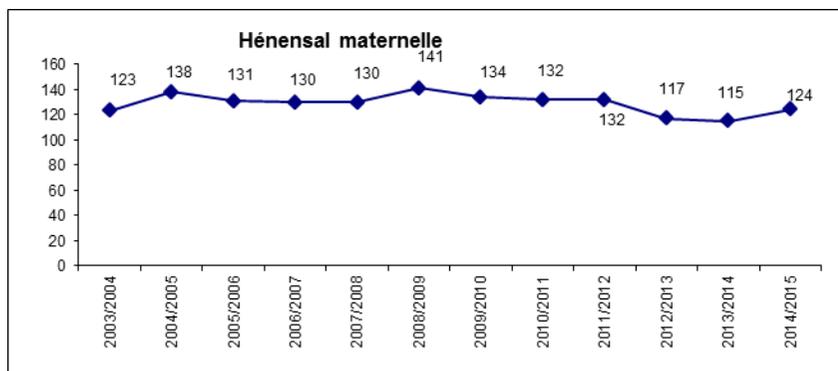
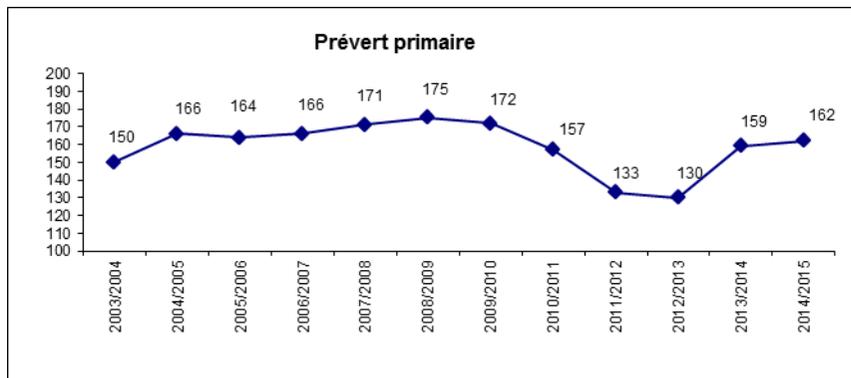
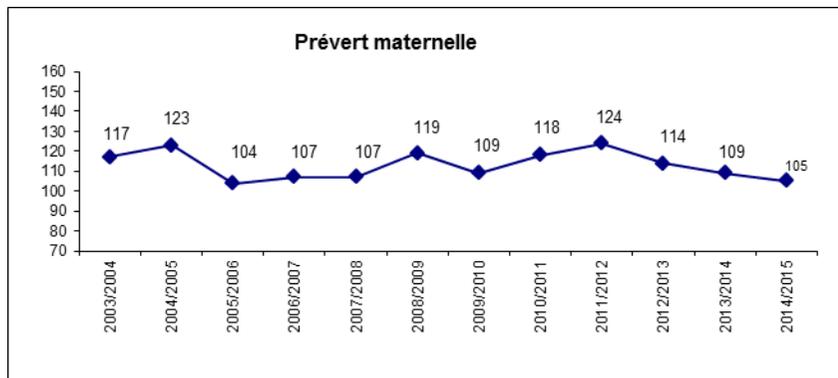
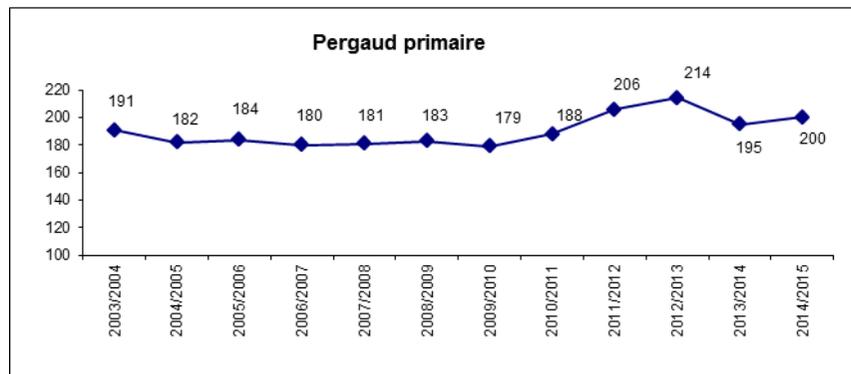
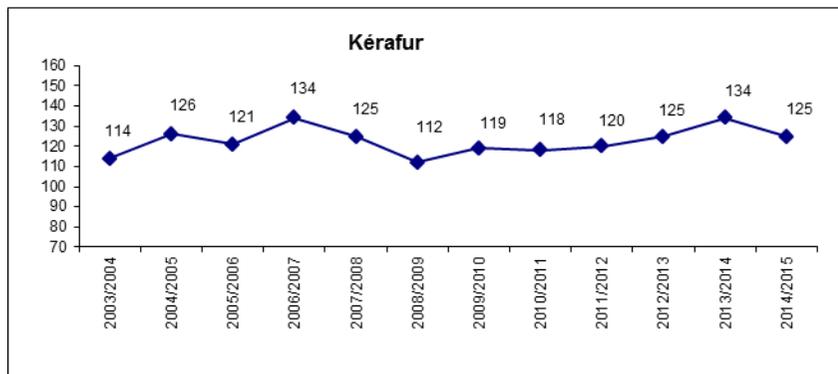
FREQUENTATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES

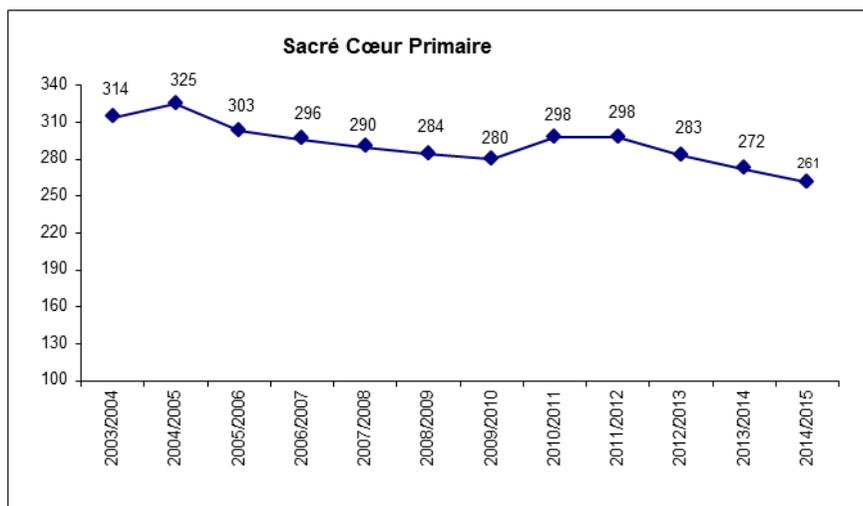
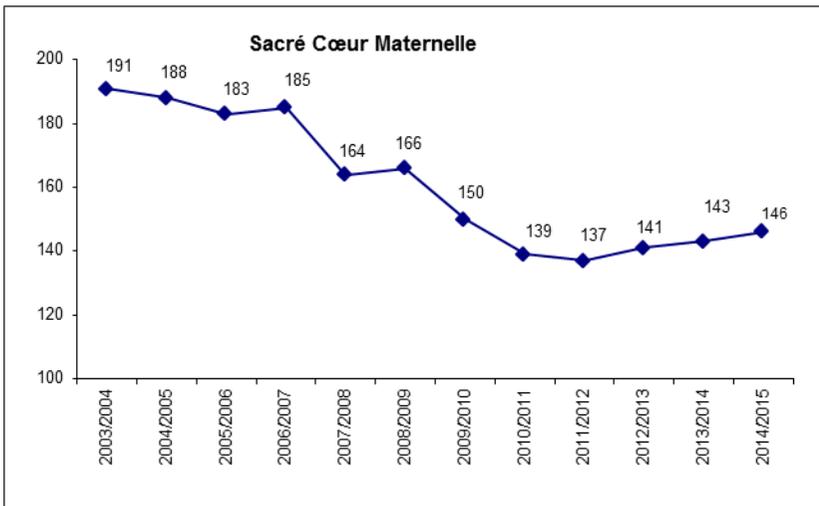
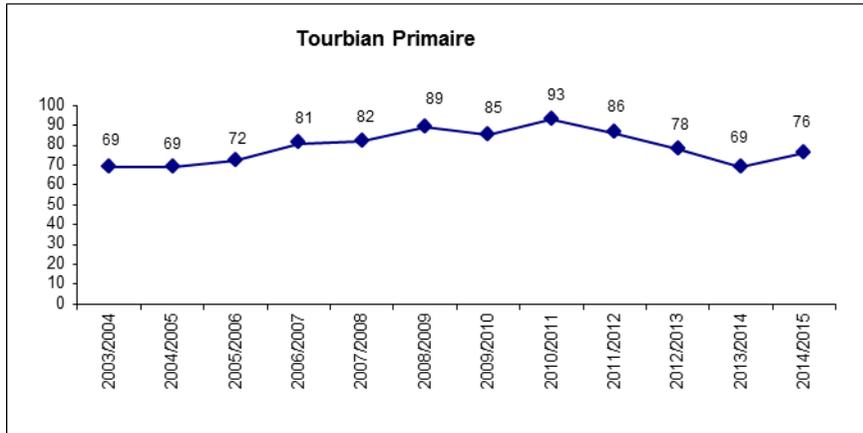
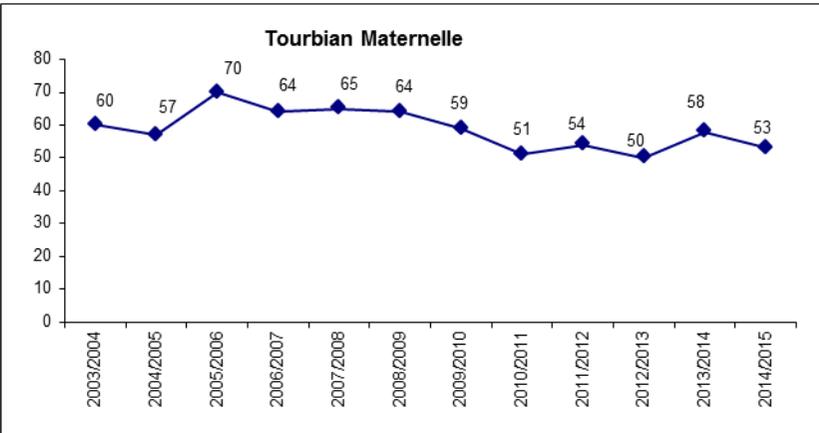
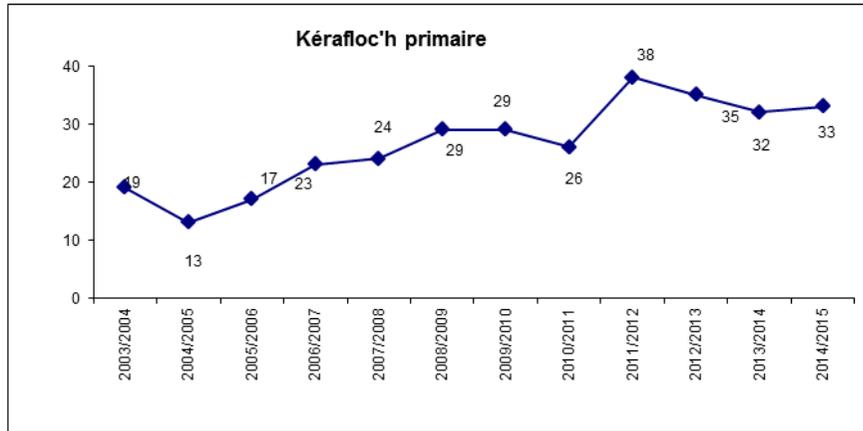
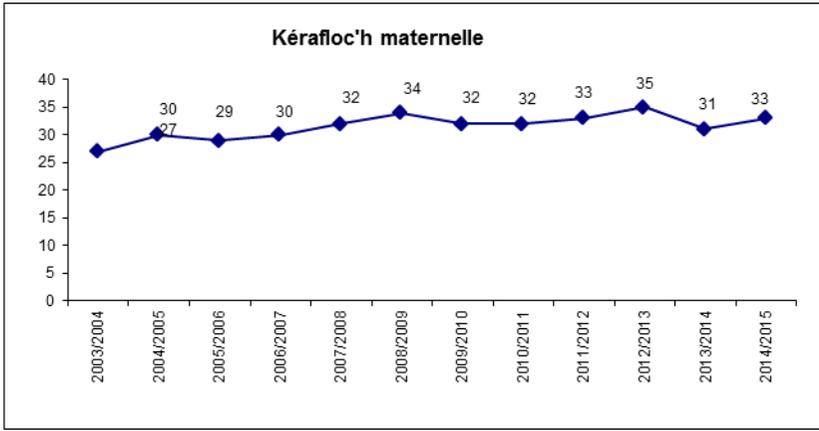
(*prévisionnel)

CANTINES	2009		2010		2011		2012		2013		2014*	
	<i>nombre repas</i>	<i>moy jour</i>										
Pergaud Primaire	18989	139	19236	139	20798	151	22610	160	22175	157	21478	153
Kérafur Maternelle	8811	64	9330	68	10018	73	10740	76	11686	83	12498	89
Prévert Prim/Mat.	25469	185	26071	189	25538	185	25639	182	25781	183	25964	185
GS Hénensal	28869	216	30000	217	29657	215	30796	218	32097	228	31598	226
GS Kérafloc'h	4975	36	5171	37	6164	45	6746	48	6358	45	6282	45
TOTAL REPAS	87 113	640	89 808	650	92 175	669	96 531	684	98 097	696	97 820	698

GARDERIES	2009		2010		2011		2012		2013	
	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>matin</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>
Pergaud Primaire	2742	4668	2622	4174	2293	3675	2725	3463	2713	4000
Kérafur Maternelle	1828	3187	1951	3490	2535	3578	2861	3736	2267	4273
Prévert Maternelle	3137	3309	2739	3371	2579	3634	2937	4001	2946	3791
Prévert Primaire	3709	4225	3396	3504	3288	4120	4009	4338	4331	6242
Hénensal	4630	4545	3163	3840	3410	4033	4310	5729	4096	5861
Kérafloc'h	1586	1285	1770	1531	2204	2160	2461	2365	2584	3632
TOTAL	17 632	21 219	15 641	19 910	16 309	21 200	19 303	23 632	18 937	27 799

Les effectifs scolaires



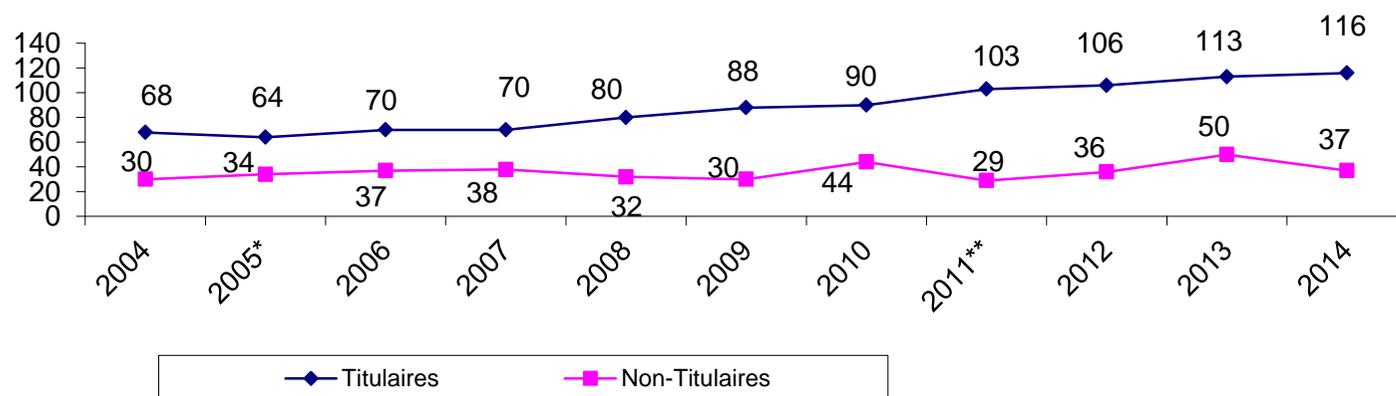


2-3 RESSOURCES HUMAINES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012	2013 Effectifs/ETP	2014 Effectifs/ETP
Titulaires	68	*64	70	70	80	88	90	103	106	113/104	116/107
Non-Titulaires	30	34	37	38	32	30	44	29	36	50/31	37/24
Emplois aidés/apprentis	1	1	1	0	0	1	0	0	0	3/3	3/3
TOTAL	99	99	108	108	112	119	134	132	142	166/138	156/134

(* Titularisation personnel Maison de l'Enfance au 01-01-2011)

Evolution du nombre d'agents (au 18-11-2014)



2-4 ENFANCE – JEUNESSE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

*prévisionnel

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Nombre total enfants	693	669	656	742	781	681	660
Enfants – de 6 ans	311	319	338	434	311	371	330

Maison des Jeunes / Pré-Ados

*prévisionnel

Nombre de jeunes accueillis	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	228	229	253	265	298	323	301	266

Eveil sportif

Année	Centre Ville				*Coataudon				Total
	5 ans	6 ans	7 ans	Total	5 ans	6 ans	7 ans	Total	
2007	16	16	16	48	17	18	0	35	83
2008	26	21	2	49	12	17	2	31	80
2009	29	12	1	42	13	9	0	22	64
2010	30	19	4	53	12	10	2	24	77
2011	35	22	0	57	19	13	3	35	92
2012	30	20	6	56	20	12	2	34	90
2013	36	22	4	62					
2014	41	17	3	61					

*il n'y a plus de séance à Coataudon

Accompagnement scolaire

Groupes scolaires	NOMBRE D'ENFANTS		
	2012/2013	2013/2014	2014/2015
GS Prévert	26	30	21
GS Pergaud	14	17	13
GS Kérafloc'h	12	9	5
GS Hénensal	16	20	18
TOTAL	68	76	57
Nombre bénévoles	17	17	17
Nombre animateurs	6	6	7

Temps d'accueil périscolaire

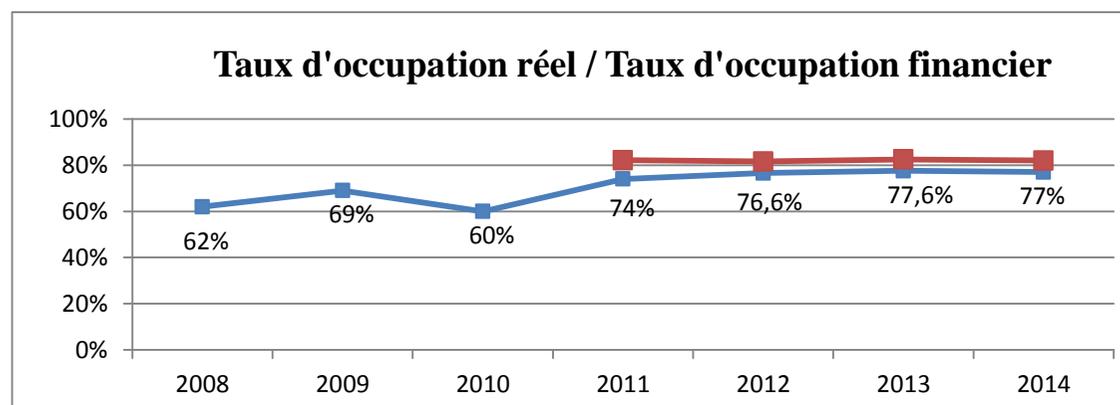
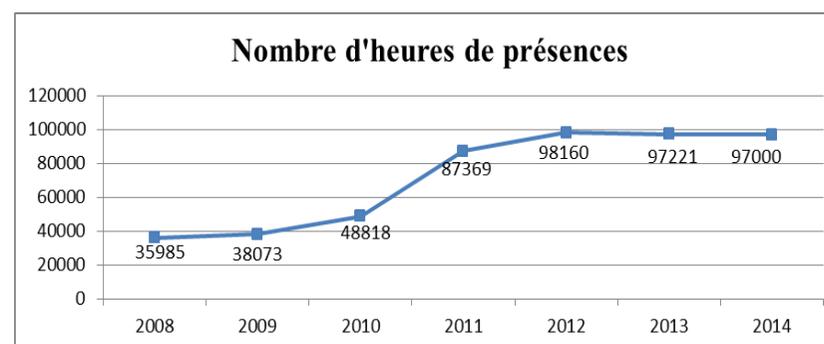
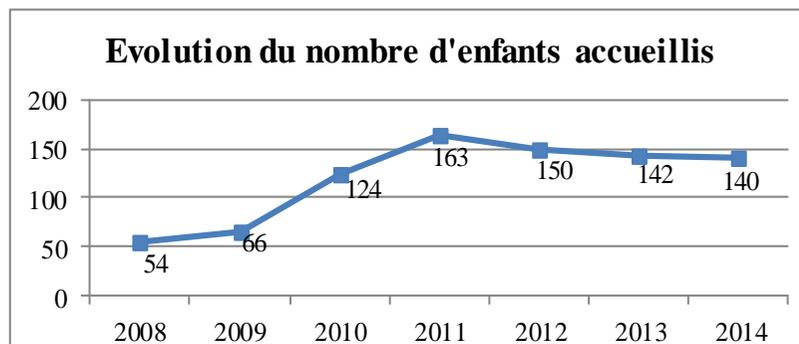
	2013-2014		2014-2015	
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Nombre d'enfants scolarisés	384	608	367	596
Nombres d'enfants participants	333	579	296	557
Taux de fréquentation	86,70%	95,20%	80,60%	93,50%
Taux d'encadrement (animateur/enfants)	11,5	16	11	16
Nombre d'animateurs différents	65		43	
Temps d'activités par semaine	3h30		3h	

Maison de l'Enfance

- Municipalisation au 1er janvier 2008 (24 places)
- Augmentation de la capacité d'accueil :
 - 51 places au 1^{er} septembre 2010
 - 57 places au 1^{er} septembre 2011

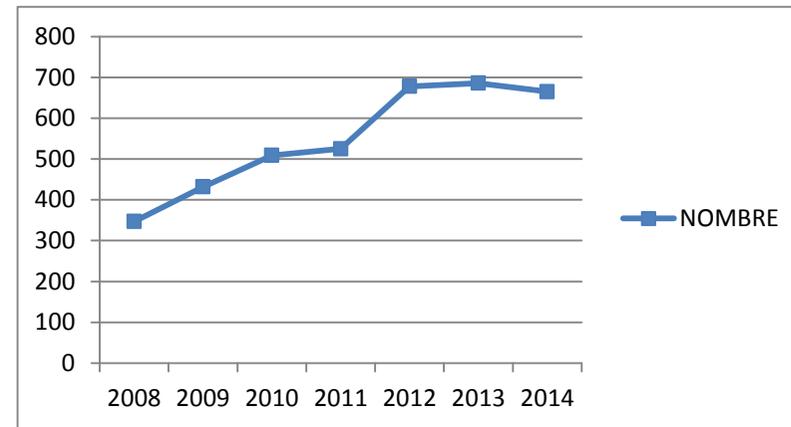
*(prévisionnel)

FREQUENTATION	2008	2009	2010	2011	2012	2013	*2014
Nombre d'enfants accueillis	54	66	124	163	150	142	140
Taux d'occupation réel (en %)	62	69	60	74	76.6	77.6	77
Nombre d'heures de présence	35985	38073	48818	87369	98160	97221	97000
Taux d'occupation financier (%)	/	/	/	81.16	81.62	82.52	82

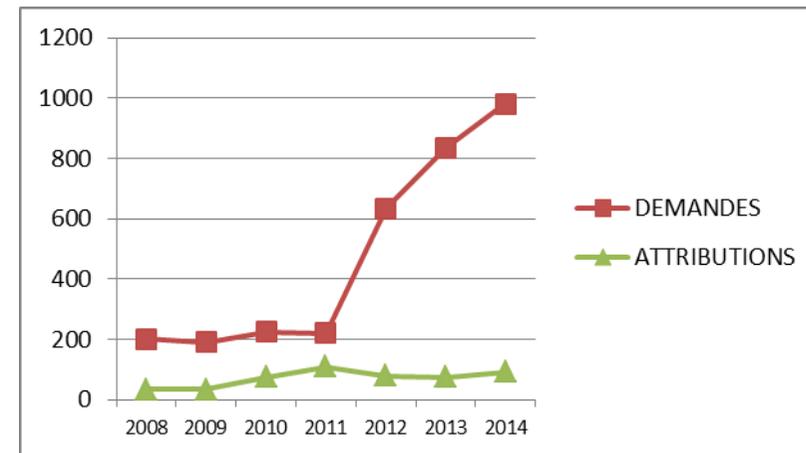


2-5 VIE SOCIALE

DEMANDEURS D'EMPLOI	
Année	Nombre
2008	347
2009	432
2010	509
2011	525
2012	678
2013	686
2014	665



DEMANDES DE LOGEMENTS		
Année	Demandes	Attributions
2008	202	33
2009	191	34
2010	225	74
2011	220	109
2012	633	79
2013	*836 /600 /90	75
2014	*981/688/115	92



*(chiffres connus au 18/11/2014)

Commentaire : * 981 : nombre total de dossiers déposés auprès des bailleurs sociaux dont 688 habitants de BMO dont 115 guipavasiens

L'année 2014 montre une légère baisse du nombre de demandeurs d'emploi, mais par contre une nette hausse des demandes de logements (dont les plus souhaités sont des T2 et T3). Seule une faible part d'entre elles peut être satisfaite, malgré les efforts entrepris en matière de construction de logements sociaux. Les délais d'attente demeurent très longs entraînant souvent l'abandon des dossiers.

III) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

3-1) Epargne et autofinancement	pages 16-17
3-2) Dette	page 18/19
3-3) Dépenses de personnel	page 20
3-4) Fiscalité	page 21/24
3-5) Ratios budgétaires	page 25
3-6) Dotations	Page 26

3-1 EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT

L'analyse rétrospective permet de mettre en évidence, sur la période 2002-2014, les grandes tendances d'évolution des recettes et des dépenses ainsi que des grands équilibres fondamentaux, au travers de l'étude des principaux indicateurs de gestion : épargne de gestion, autofinancement net, endettement.

EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT (K€)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	*2014
(1) RRF = recettes réelles de fonctionnement													
(2) DRF = dépenses réelles de fonctionnement													
*Prévision au 18-11-2014													
RRF ⁽¹⁾ (hors intérêts récupérables)	6 896	7 209	7 868	7 347	7 505	**9466	8595	9068	9872	10479	11330	11622	12064
moins DRF ⁽²⁾ (hors intérêts)	5 488	5 482	5 630	5 649	5 941	6347	7248	7728	8043	8718	9096	9927	10472
= Epargne de Gestion	1 408	1 727	2 238	1 698	1 564	3119	1347	1340	1829	1761	2234	1695	1592
- intérêts	131	94	87	72	78	79	69	107	148	157	172	263	373
= Epargne Brute	1 277	1 633	2 151	1 625	1 486	3040	1278	1233	1680	1604	2062	1432	1219
- capital	453	340	289	270	291	302	261	320	372	331	382	505	739
= Epargne Nette ou Autofinancement	824	1 293	1 862	1 355	1 195	2738	1016	912	1307	1273	1680	927	480

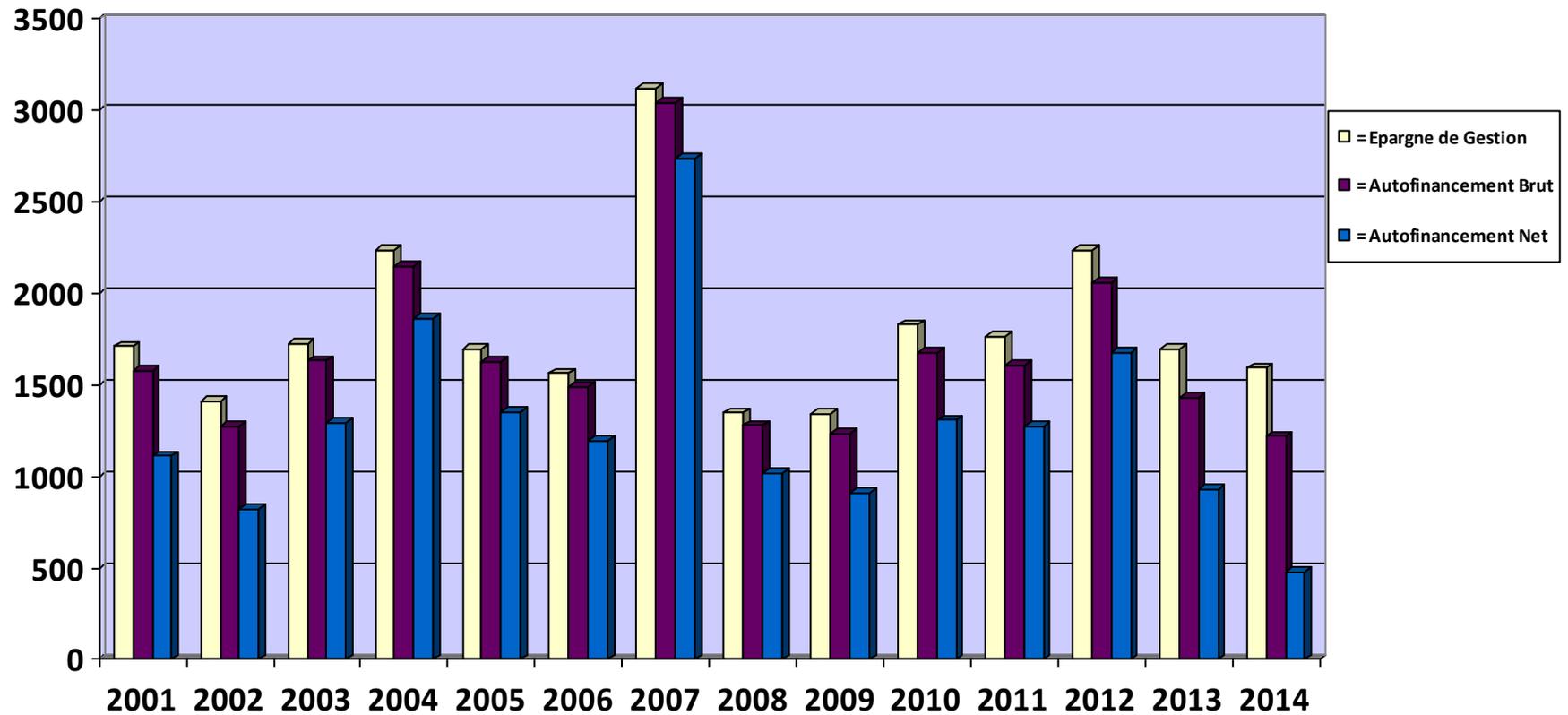
En 2007, la Commune a vendu à la société SNC ALTA CRP Guipavas plusieurs terrains pour une valeur de 1 504 569 €.

L'**épargne de gestion prévisionnelle** pour 2014, correspondant au solde des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts des emprunts, est égale à 1 591 936,52 €, ce qui représente 13,196 % des produits de fonctionnement.

L'**épargne brute**, obtenue à partir de l'épargne de gestion après déduction des intérêts de la dette, est égale à 1 219 343,15 €, soit 10,11 % des produits de fonctionnement.

L'**épargne nette** ou **capacité d'autofinancement**, obtenue à partir de l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette, représente le volume dégagé sur la section de fonctionnement pour le financement de l'investissement. Elle devrait atteindre, en 2014, 479 978,01 €.

EVOLUTION COMPAREE
DE
L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'AUTOFINANCEMENT(K€)



3-2 DETTE

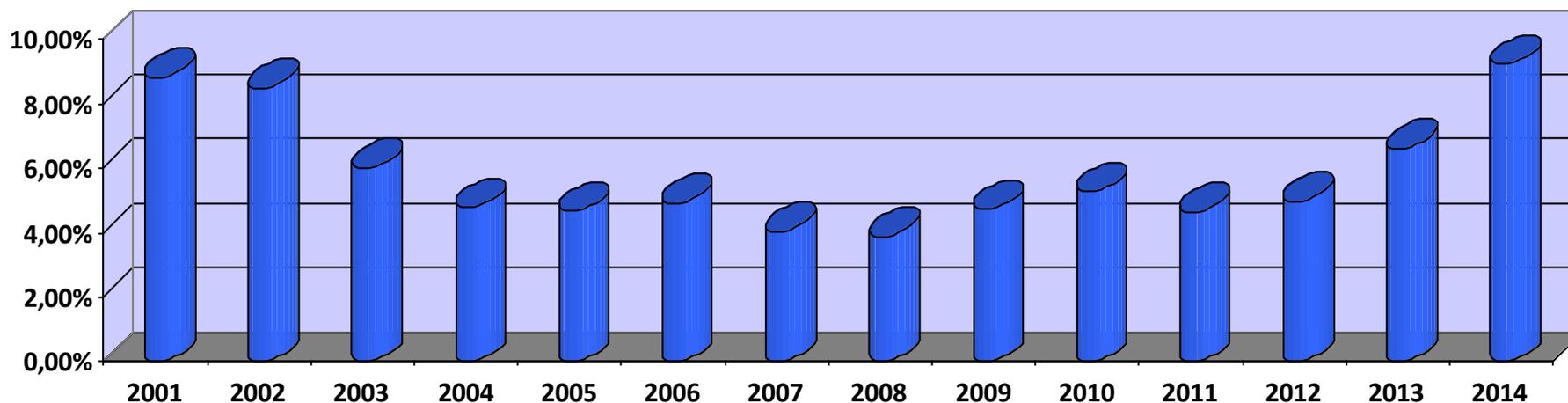
EVOLUTION DE L'ANNUITE (EN K€)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	*2014
ANNUITE	584	433	376	343	369	383	333	428	521	488	554	768	1112
DONT INTERETS	131	94	87	72	77	80	72	107	148	158	172	263	373
DONT CAPITAL	453	339	289	270	292	303	261	321	372	330	382	505	739
% Annuité/RRF	8,49 %	6,00 %	4,78 %	4,67 %	4,93 %	4,05 %	3,88 %	4,72 %	5,28 %	4,66 %	4,89 %	6,61%	9,22%

* au 18 novembre 2014

L'encours estimé de la dette au 31 décembre 2014 sera de 10 168 892,16 €, la commune ayant contracté en 2013 un emprunt de 1 500 000 € dont 750 000 € à percevoir sur l'exercice 2014 ainsi qu'un emprunt de 1 500 000 € perçu au mois de mai 2014. Le montant de l'annuité s'élève à 1 111 958,51 € dont 739 365,14 € de capital et 372 593,37 € d'intérêts et représente 9,22 % des recettes réelles de fonctionnement estimées au 31 décembre 2014, contre 6,61 % au 31 décembre 2013.

ANNUITE/RRF



RATIO DE DESENDETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

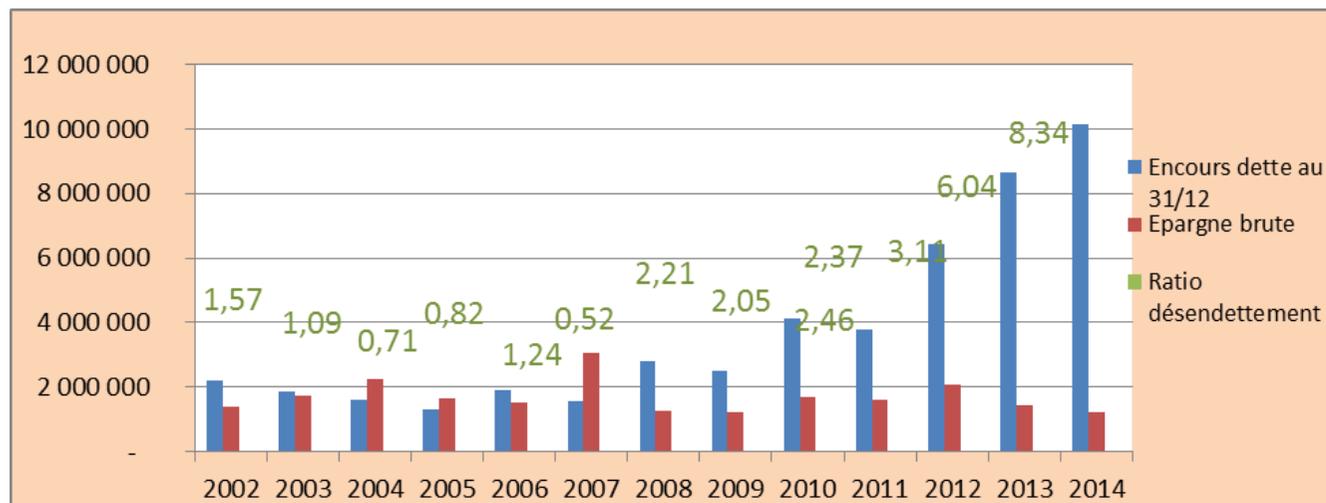
L'encours prévisionnel de la dette au 31/12/2014 intègre un montant de 2 250 000 € d'emprunt réalisé en 2014 à comparer aux 3 569 534,51 € inscrits au Budget primitif. En outre, l'Épargne Brute relative au Budget Primitif 2014 s'élevait à 788 604,47 €. Les économies réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement ont permis de réduire la dégradation du ratio de désendettement.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue donc comme suit :

(*estimation)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	*2014
Encours dette au 31/12	2 217 089	1 878 065	1 588 559	1 324 969	1 882 879	1 580 037	2 818 604	2 497 825	4 125 419	3 794 876	6 413 006	8 658 257	10 168 892
Epargne brute	1 409 729	1 727 760	2 239 026	1 625 602	1 519 068	3 038 528	1 275 076	1 219 848	1 676 391	1 603 718	2 062 550	1 432 769	1 219 343
Ratio désendettement - %	1,57	1,09	0,71	0,82	1,24	0,52	2,21	2,05	2,46	2,36	3,11	6,04	8,34
Ann. dette/Epargne Gestion-%	37,95	23,78	16,20	19,79	23,15	12,29	24,76	32,24	28,55	27,72	24,78	45,27	69,85

EVOLUTION DU RATIO DE DESENDETTEMENT



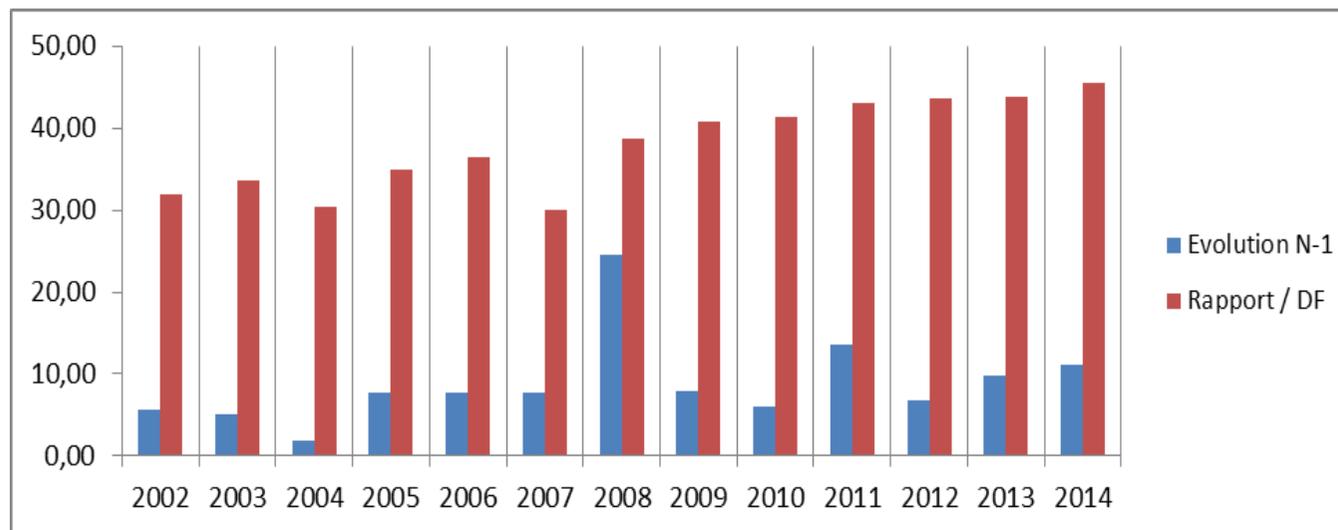
3-3 DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représenteront en 2014 un montant de 5 136 796.73 € (estimation), soit 45.58 % des charges de fonctionnement. Pour rappel, le montant prévisionnel budgété était de 5 379 312 €.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (en K€)

*estimatif	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	*2014
FRAIS DE PERSONNEL (moins remboursements)	1 820	1 914	1 949	2 101	2 263	2439	3037	3276	3472	3 942	4 213	4 623	5 137
Evolution	5,63 %	5,16 %	1,83 %	7,80 %	7,71 %	7,78 %	24,52%	7.87%	5.98%	13.54%	6.87%	9.73%	11.12%
% des Dépenses de Fonctionnement	31,83%	33,66%	30,46%	34,89%	36,51%	30,05%	38,71%	40,74%	41,33%	42.97%	43.55%	43.76%	45.58%

- 2008 : Municipalisation de la mini-crèche au 1^{er} janvier 2008 (11 agents) / 2010 : ouverture de la Maison de l'Enfance en mai et augmentation de la capacité d'accueil en septembre
- 2011 : Maison de l'Enfance : année complète
- 2013 : 8 agents affectés à l'Awena en cours d'année (dont 7 créations de postes) et mise en place à la rentrée scolaire 2013/2014 des Temps d'accueil Périscolaire (4 mois)
- 2014 : Effectifs en année pleine pour l'Awena et les Temps d'Accueil Périscolaire (avec une réorganisation à la rentrée scolaire de septembre) et revalorisation du régime indemnitaire



3-4 FISCALITE

Le produit fiscal perçu par la commune en 2014 s'élève à 6 972 950 € au titre des impôts ménages et 335 646 € au titre des diverses compensations correspondantes.

BASES ET TAUX D'IMPOSITION

BASES (K€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TAXE HABITATION	11 106	11 550	11 950	12 680	13 184	13 616	14 130	14638	14847	16489	17353	18186	18671
FONCIER BATI	10 111	10 708	11 238	11 240	11 669	12 202	12 631	15565	16237	16825	17736	19040	20133
FONCIER NON BATI	279	287	292	291	241	244	265	254	252	259	255	258	258

TAUX	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TAXE HABITATION	7,81	7,93	18,51	18,51	18,51	18,51	18,51	18,51	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07
FONCIER BATI	5,66	5,74	15,54	15,54	15,54	15,54	15,54	15,54	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47
FONCIER NON BATI	16,68	16,93	36,38	36,38	36,38	36,38	36,38	36,38	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47

DETAIL DE LA FISCALITE (en K€ courants)

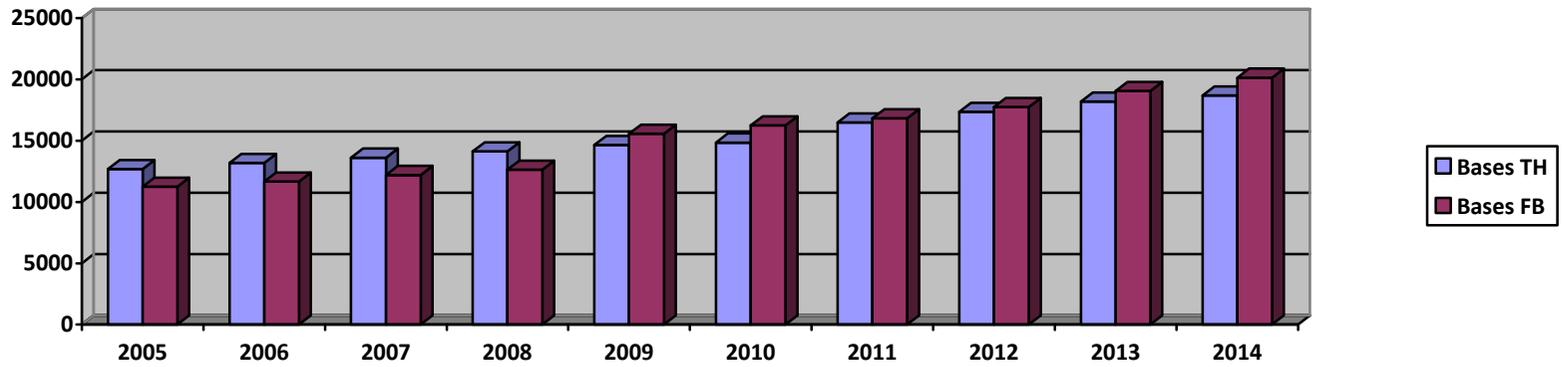
MONTANTS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fiscalité	1 809	1 914	*4 400	4 547	4 692	4 867	5 025	5554	5937	6311	6625	7042	7309
dont Produit Fiscal	1 486	1 579	4 066	4 212	4 341	4 505	4 674	5220	5600	5978	6277	6700	6973
dont Compensations Fiscales	323	335	334	335	350	362	350	334	337	332	348	341	336
EVOLUTION TOTALE	5,98 %	5,80 %	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

* Pour mémoire, depuis 2004, une nouvelle ventilation de la fiscalité entre BMO et les communes a été mise en place, les taux communaux des impôts ménages s'ajoutant désormais à ceux des communes, sans incidence pour le contribuable.

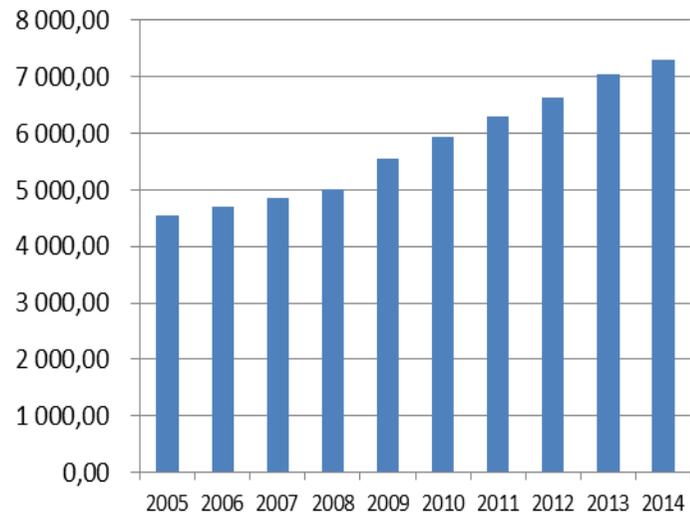
Le coefficient de majoration des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales est estimé pour 2015 à 0.9 % comme en 2014.

Malgré la baisse importante des dotations de l'Etat, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité.

EVOLUTION DES BASES



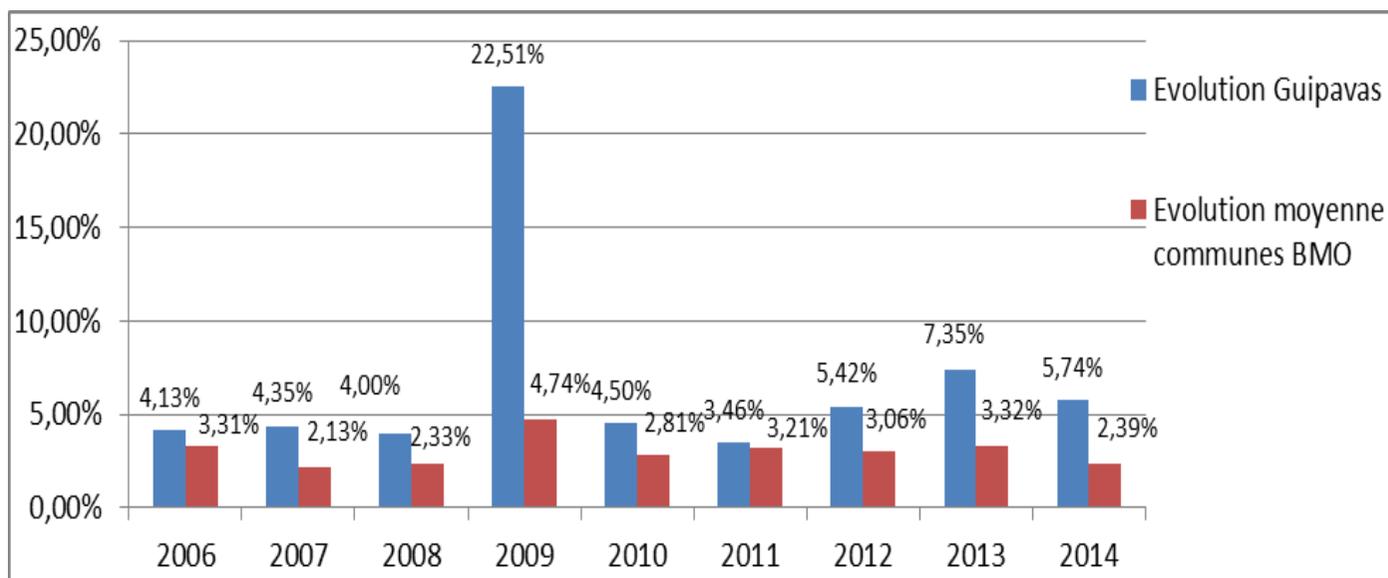
EVOLUTION DES RECETTES FISCALES



EVOLUTION COMPAREE DES BASES DES TAXES FONCIERES SUR LE BATI GUIPAVAS / VILLES DE BMO

*prévisionnel	2006	N/N-1	2007	N/N-1	2008	N/N-1	2009	N/N-1	2010	N/N-1	2011	N/N-1	2012	N/N-1	2013	N/N-1	2014	N/N-1
BOHARS	1 923 926	5,81%	1 991 541	3,51%	2 040 329	2,45%	2 135 370	4,66%	2 202 479	3,14%	2 255 533	2,41%	2 369 560	5,06%	2 459 327	3,27%	2 525 000	2,67%
BREST	128 957 106	2,99%	130 980 692	1,57%	133 509 287	1,93%	137 899 450	3,29%	141 603 548	2,69%	145 616 463	2,83%	149 356 806	2,57%	153 589 187	2,83%	156 657 000	2,00%
GOUESNOU	5 485 339	3,21%	5 685 573	3,65%	5 843 177	2,77%	6 099 165	4,38%	6 227 445	2,10%	6 382 872	2,50%	6 530 543	2,31%	6 789 587	3,97%	6 890 000	1,48%
GUILERS	4 039 995	6,10%	4 179 681	3,46%	4 381 634	4,83%	4 566 007	4,21%	4 710 677	3,17%	4 941 479	4,90%	5 072 428	2,65%	5 175 162	2,03%	5 376 000	3,88%
GUIPAVAS	11 704 842	4,13%	12 213 795	4,35%	12 702 324	4,00%	15 561 823	22,51%	16 262 066	4,50%	16 824 995	3,46%	17 736 155	5,42%	19 039 927	7,35%	20 133 000	5,74%
LE RELECQ-K.	9 877 661	3,88%	10 122 522	2,48%	10 349 226	2,24%	10 663 831	3,04%	10 861 265	1,85%	11 364 853	4,64%	11 715 901	3,09%	12 139 339	3,61%	12 337 000	1,63%
PLOUGASTEL-D.	9 587 328	4,29%	9 996 237	4,27%	10 300 310	3,04%	10 717 538	4,05%	11 042 857	3,04%	11 526 942	4,38%	11 961 004	3,77%	12 369 871	3,42%	12 611 000	1,95%
PLOUZANE	7 593 526	3,55%	7 812 008	2,88%	8 125 216	4,01%	8 478 297	4,35%	8 717 011	2,82%	9 177 911	5,29%	9 712 648	5,83%	10 006 177	3,02%	10 341 000	3,35%
T O T A L/moyenne	179 169 723	3,31%	182 982 049	2,13%	187 251 503	2,33%	196 121 481	4,74%	201 627 348	2,81%	208 091 048	3,21%	214 455 045	3,06%	221 568 577	3,32%	226 870 000	2,39%

Bases Bmo	178 157 416	3,32%	182 162 324	2,25%	187 265 724	2,80%	197 060 089	5,23%	202 910 907	2,97%	209 514 537	3,25%	215 923 690	3,06%	223 254 066	3,39%	228 236 000	2,23%
------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------

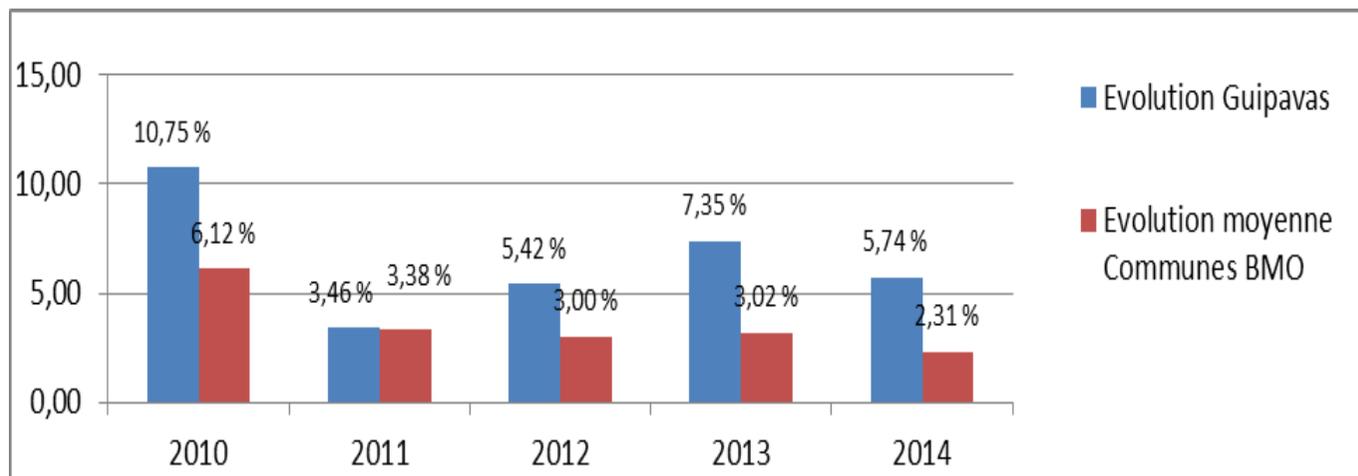


EVOLUTION COMPAREE DES PRODUITS DE TAXES FONCIERES SUR LE BATI
GUIPAVAS / VILLES DE BMO

(prévisionnel)

ANNEES	2010	% N/N-1	2011	% N/N-1	2012	% N/N-1	2013	% N/N-1	2014	%N/N-1
BOHARS	515 160	4.98	532 757	3,42	559 690	5,06	580 893	3.79	596 405	2,67
BREST	34 452 143	5.77	35 428 485	2,83	36 338 511	2,57	37 368 250	2,83	38 114 649	2,00
GOUESNOU	1 274 758	8.24	1 306 574	2,50	1 336 802	2,31	1 389 828	3,97	1 410 383	1,48
GUILERS	951 086	5.73	997 685	4,90	1 024 123	2,65	1 044 865	2.03	1 085 414	3 ,88
GUIPAVAS	2 678 362	10.75	2 771 077	3,46	2 921 145	5,42	3 135 876	7,35	3 315 905	5,74
LE RELECQ-KERHUON	2 247 196	4.89	2 372 981	5,60	2 446 280	3,09	2 534 694	3,61	2 575 966	1,63
PLOUGASTEL-DAOULAS	2 192 007	6.80	2 288 098	4,38	2 374 259	3,77	2 455 419	3,42	2 503 284	1,95
PLOUZANE	2 189 713	5.89	2 374 326	8,43	2 512 662	5,83	2 588 598	3,02	2 675 217	3,35
T O T A L - Moyenne	46 500 425	6.12	48 071 983	3,38	49 513 472	3,00	51 098 424	3,20	52 277 222	2,31

Produit BMO	5 823 543	2.97	6 013 067	3,00	6 197 011	3,06	6 407 392	3,39	6 550 373	3,23
--------------------	-----------	------	-----------	------	-----------	------	-----------	------	-----------	------



3-5 RATIOS BUDGETAIRES

	2000 (12 862 h)	2001 (12 862 h)	2002 (12 862 h)	2003 (12862 h)	2004 (12 862h)	2005 (12 862h)	2006 (12862 h)	2007 (12862 h)	2008 (13953 h)	2009 (14193h)	2010 (14193h)	2011 (14193)	2012 (13933)	2013 (13845)
DRF : dépenses réelles de fonctionnement														
RRF : recettes réelles de fonctionnement														
Dépenses réelles fonctionnement / population	284	404	427	426	438	444	467	499	521	553	577	625	665	739
Produit des impositions directes / population	177	108	116	123	316	327	337	353	337	367	398	424	456	485
Recettes réelles fonctionnement / population	376	518	536	560	612	571	583	735	616	639	696	738	813	839
Dépenses d'équipement / population	250	196	105	130	334	207	174	209	175	179	199	277	376	390
Encours de la dette / population	221	196	172	146	124	106	146	122	202	176	291	267	460	625
DGF / population	100	100	97	98	100	101	103	105	104	129	125	120	124	122
Dépenses de personnel / DRF	44,67%	34,51%	33,17%	34,91%	34,63%	35,09%	35,96%	37,70%	40,84 %	41,78%	42,37%	44,42%	45,50%	45,18%
*Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,40	0,43	0,44	0,45	1,08	1,06	1,05	1,05	1,04	1,02	1,05	1,00	0,73	0,82%
DRF + remboursement dette en capital / RRF	85,63%	85,06%	86,20%	80,82%	75,23%	81,56%	84,09%	71,09%	88,17%	90,44%	86,77%	87,84%	85,11%	92,37%
Dépenses d'équipement brut / RRF	66,25%	37,77%	19,38%	23,16%	54,53%	36,29%	29,84%	28,48%	28,50%	27,99%	28,58%	37,54%	46,31%	46,47%
Encours de la dette / RRF	58,73%	37,94%	38,74%	26,07%	20,19%	18,71%	25,09%	16,69%	32,79%	27,54%	41,79%	36,21%	56,60%	74,49%

*Recettes fiscales / potentiel fiscal : ce ratio mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables.

3-6 LES DOTATIONS

Les Dotations

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La dotation forfaitaire 2014 se décompose en quatre parts :

- une dotation de base de 1 403 404 €, soit 100.31 € par habitant (contre 1 396 186 € et 100,26 € en 2013)
- une part proportionnelle à la superficie égale à 14 224 € (montant identique à 2013)
- une part correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la baisse des dotations compensatrices de taxe professionnelle pour un montant de 10 320 € identique à 2013
- un complément de garantie de 62 826 € (66 836 € en 2013)

- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** pour un montant de 68 048 € (contre 72 743 € en 2013) ainsi que la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** pour un montant de 130 277 € (identique à 2013) ont également été perçues en 2014.

Pour 2015, la Commune connaîtra une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement tout comme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation Nationale de Péréquation.

- **Le Fonds de Compensation de TVA**

La commune a perçu en 2014, au titre du reversement pour l'exercice 2013, un montant de 819 828.22 €.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire à percevoir en 2014** s'élève à 2 863 € contre 48 021 € en 2013 (dont 5 611 € de reliquat de 2012). L'assiette de la DSC-part 1 à répartir entre les communes correspond à 40 % de la croissance annuelle des nouveaux impôts économiques perçus par BMO depuis 2011 à savoir : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

En 2014, sur la base des éléments d'imposition définitifs transmis par les services fiscaux, le produit des impôts économiques perçu par Brest Métropole Océane est en diminution de 0.47 %. De ce fait, l'enveloppe mise en répartition pour l'ensemble des communes s'élève à 50 000 € ce qui correspond à l'enveloppe minimale prévue.

- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal** s'élève à 97 419 € en 2014 contre 62 024 € en 2013 soit une augmentation de 57.07 %. Le FPIC est une péréquation à caractère horizontal créée en 2011 par le législateur.

IV) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015

Le Budget Primitif 2015 s'inscrit dans le cadre des axes politiques suivants :

4-1) Administration Générale/Communication/Démocratie et Citoyenneté	page 28/29
4-2) Ressources Humaines	page 30
4-3) Action Sociale	page 31
4-4) Enfance Scolarisée	page 32
4-5) Affaires Culturelles	page 33
4-6) Action Educative Jeunesse	page 34/35
4-7) Sport et Vie associative	page 36
4-8) Travaux et réseaux de télécommunication	Page 37/38
4-9) Développement Durable	page 39
4-10) Urbanisme	Page 40
4-11) Intercommunalité	page 41

4-1) Administration Générale/Communication/Démocratie et Citoyenneté

Administration Générale

- **Objectif politique** : être à l'écoute et aux côtés de nos concitoyens pour toutes leurs démarches et assurer un accueil de qualité

Enjeux et actions :

- Accentuer la dématérialisation pour les actes administratifs
- Réfléchir à la modernisation de la consultation des registres d'état civil via la numérisation en partenariat avec les archives départementales
- Rechercher avec les services des sources d'économies sur le budget de fonctionnement (hors personnel)
- Réduire les crédits consacrés aux fêtes et cérémonies
- Développer la mise en concurrence systématique
- Etudier la possibilité de reprise de concessions échues ou abandonnées (cimetière)
- Améliorer la communication dans le hall d'accueil via des supports vidéo

Investissements 2015 :

- Equiper le cimetière de Lavallot d'un columbarium complémentaire et étudier la reprise partielle de concessions
- Installer un défibrillateur et un écran plat à l'accueil de la mairie

Communication

Objectif politique : informer de manière transparente et complète

Enjeux et actions :

- Mettre en place un nouveau site internet
- Remanier les publications communales
- Relayer et soutenir, au travers de partenariats, la communication des acteurs de la vie locale
- Développer le bilinguisme (charte Ya d'ar Brezhoneg)

Démocratie et citoyenneté

Objectif politique : construire une démocratie locale forte

Enjeux et actions :

- Associer la population à l'action publique municipale : mise en place d'un nouveau schéma d'Assemblées de Quartier
- Renforcer le lien de confiance entre les élus et la population : organisation de réunions publiques

4-2) Ressources Humaines

Objectif politique : adapter au plus juste les moyens humains au besoin d'un service public de qualité

Enjeux et actions :

- Améliorer le fonctionnement des services : refonte de l'organisation générale et de l'organigramme en valorisant les compétences du personnel
- Former les agents territoriaux à l'évolution des métiers et aux nouvelles compétences exigées
- Garantir la continuité du service par la complémentarité entre les agents
- Favoriser le dialogue social, renouveler le comité technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Etudier les axes de réduction de la précarité
- Mettre des actions en place pour prévenir les risques psychosociaux et les accidents du travail

4-3) Action Sociale

Objectif politique : Mettre en avant les actions sociales du CCAS et faire de la Maison des Solidarités un lieu ressource.

Enjeux et Actions :

- Développer des actions de proximité, de transversalité et de mutualisation de moyens.
- Mettre en place des actions en faveur de tous les publics confrontés à des difficultés sociales croissantes en développant :
 - **la politique en faveur du logement conventionné** (augmenter le parc de logements sociaux)
 - **la politique en faveur des familles** (Développer la communication autour de l'aide sociale facultative : projet de mise à l'étude d'une mutuelle municipale)
 - **la politique en faveur des jeunes** (Communiquer sur l'aide « coup de pouce », actions de prévention sanitaire en collaboration avec d'autres services municipaux...)
 - **la politique en faveur de l'emploi** (Mutualiser le forum de l'emploi avec d'autres communes)
 - **la politique en faveur des seniors** (mettre en place une étude sur la mobilité des personnes âgées, développer la semaine bleue, repas des anciens...)
 - **la politique en faveur des personnes en situation de handicap** (mettre en place des cycles d'actions de sensibilisation sur la question du handicap en partenariat avec des professionnels de la santé, des associations, des services municipaux...)

Investissements 2015 :

- Remplacer un poste informatique
- Acquérir un logiciel de gestion
- Réaménager le point informatique-emploi afin d'assurer plus de confidentialité

4-4) Enfance Scolarisée

Objectif politique : Garantir une qualité d'accueil des enfants pendant les temps scolaires et périscolaires.

Enjeux et actions :

- Consulter les acteurs concernés (Parents, enseignants, DDEN, Associations, personnel) sur le fonctionnement des temps d'accueil périscolaire et apporter des ajustements si nécessaire
- Garantir un équilibre entre les tarifications des services rendus et les revenus des familles
- Assurer la maintenance régulière des locaux (travaux, nettoyage d'entretien)
- Etudier la mise en place d'un marché public pour les fournitures scolaires
- Réduire le coût des produits d'entretien grâce à la mise en concurrence et l'utilisation de nettoyeurs vapeur
- Représenter la mairie lors de chaque conseil d'école des établissements communaux

Investissements 2015 :

- Réaliser des travaux de peinture à l'école maternelle Hénensal
- Rénover la toiture des logements à l'école Hénensal
- Remplacer le caniveau et réaliser des meubles de rangement à la cuisine de l'école Hénensal et créer un poste informatique
- Rénover le sol de la salle à manger école maternelle Pergaud
- Installer des rideaux pour les salles de sieste écoles Prévert et maternelle Pergaud
- Réorganiser le local de restauration de l'école maternelle Pergaud
- Refaire l'étanchéité de la toiture de l'école primaire Prévert (650 m²)
- Implanter une structure de jeux à l'école de Kérafloc'h
- Acquérir pour les différentes écoles des mobiliers, équipements techniques et informatiques

4-5) Affaires Culturelles

Objectifs politiques : Offrir une diversité culturelle ambitieuse à tous les Guipavasiens et en faire un facteur de cohésion sociale

- Développer les échanges entre les artistes et les établissements scolaires
- Conforter la créativité en soutenant les artistes et les professionnels de la culture

Enjeux et actions :

- Construire un pôle culturel développant les interactions entre l'Alizé et l'Awena
- Créer un pôle culture, vie associative et sports en dynamisant la transversalité de ces 3 secteurs
- Développer la culture et la langue bretonne
- Donner une juste place aux artistes locaux
- Favoriser les échanges entre les artistes et les établissements scolaires
- Remettre en place le Comité de programmation de l'Alizé
- Redimensionner certaines manifestations dans le cadre de l'animation (Fête de la musique, Fête de la Bretagne, Temps Bourg,...) et redéfinir un comité des fêtes pour les gérer
- Elaborer le projet culturel de l'Awena
- Etudier la mise en place de boîtes retour de prêt (Awena) sur Coataudon et au Douvez
- Organiser un salon du livre dans le cadre du projet culturel communal

Investissement 2015 :

- Poursuivre la modernisation et le renouvellement de l'équipement scénique de l'Alizé
- Mettre aux normes réglementaires les installations électriques de l'Alizé
- Reconduire l'investissement pour la constitution des fonds documentaires de l'Awena
- Poursuivre l'aménagement intérieur de l'Awena

4-6) Action Educative Jeunesse

Petite Enfance

Objectif politique : répondre aux besoins des familles en s'adaptant aux évolutions sociales actuelles et aux demandes atypiques

Enjeux et Actions :

- Mettre en place des activités et des conférences en direction des familles en collaboration avec les différents services municipaux et les acteurs du territoire
- Communiquer autour des différents modes d'accueil du jeune enfant et notamment sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles par la mise en place de groupes de parole, de conférences...
- Partager et synthétiser les différentes données du Relais Parents Assistantes Maternelles grâce à un nouveau logiciel de gestion
- Mettre en place une banque de données pour le Relais Parents Assistantes Maternelles
- Garantir la continuité du taux d'occupation à la fois réel et financier de la maison de l'enfance qui a pu bénéficier, en 2014, d'une majoration de la Prestation de Service Unique
- Mutualiser les locaux et le matériel pédagogique de la maison de l'enfance
- Former les agents sur la thématique de « l'accueil des enfants différents »

Investissements 2015 :

- Remplacer deux châssis vitrés
- Acheter un container (maintien à chaud des repas)
- Acquérir un logiciel de gestion pour le Relais Parents Assistantes Maternelles

Enfance / Jeunesse

Objectif politique : améliorer les activités, le confort, et le bien-être des enfants. Rendre la jeunesse active et citoyenne en lui permettant de s'impliquer davantage dans la vie locale.

Enjeux et Actions :

- Mettre en place des actions en coordination entre le Plan National Nutrition Santé (PNNS), le Plan Educatif Local (PEL) et les services de la petite enfance

- Renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour 2015/2019
- Redéfinir les axes et les orientations pédagogiques du PEL
- Donner la parole aux jeunes et valoriser leurs projets
- Réfléchir à la mise en place d'un Point Information Jeunesse (PIJ)
- Améliorer les conditions d'accueil (travaux de restructuration de la MDJ)
- Participer au renouvellement du contrat 2014-2020 de cohésion sociale Brest Métropole Océane / Conseil Général
- Améliorer ou modifier l'offre des activités proposées aux enfants

Investissements 2015 :

Maison des jeunes :

- Réaménager la structure
- Remplacer une baie informatique
- Réfection du parking de la maison des jeunes

Accueil de Loisirs Sans Hébergement - rue Saint-Thudon :

- Rénover le portail et la clôture
- Poursuivre la réfection des peintures et des aménagements intérieurs

4-7) Sport et Vie Associative

Objectif politique : Etre à l'écoute des associations pour étudier les réponses appropriées aux demandes exprimées.

Enjeux et actions :

- Associer les responsables d'associations à l'élaboration des projets pour la commune
- Poursuivre la consultation engagée en juin 2014 dans le cadre des Assises de la vie associative
- Améliorer les conditions d'accueil des adhérents des associations
- Simplifier les procédures de mise à disposition des salles et du matériel de la commune aux associations
- Optimiser les moyens de la ville en permettant aux associations d'utiliser un deuxième minibus pendant les weekends
- Soutenir les associations par des aides directes (subventions, partenariats) et indirectes (mise à disposition de salles, de moyens matériels et humains)
- Etudier la possibilité d'organiser la vie associative autour d'un organisme indépendant qui sera l'interface entre la municipalité et le monde associatif

Investissement 2015 :

- Engager les travaux de construction de vestiaires au stade de football de Kerlaurent
- Réfléchir à l'affectation de l'ancienne bibliothèque et la rénover
- Rénover la tribune du terrain de football de Kerlaurent ainsi que les pare-ballons
- Entretien et rénover la piste de BMX et augmenter l'espace d'accueil des adhérents de cette association
- Améliorer le système de ventilation et d'aération de la salle Barsbüttel
- Remplacer la porte coulissante du local de matériel de gymnastique de la salle Charcot
- Réaménager le parking de la maison des associations

4-8) Travaux, Réseaux de télécommunication

Travaux

Objectif politique :

Offrir aux Guipavasiens des structures de qualité, tenant compte de leurs besoins et du développement de la commune. Faire de la réduction des consommations énergétiques et d'eau une priorité.

Maîtriser les dépenses d'investissement et de fonctionnement par une meilleure définition technique et financière des projets tant pour les travaux de maintenance que pour les nouveaux projets.

Enjeux et actions :

- Répondre aux besoins des Guipavasiens
- Maintenir en bon état général le patrimoine communal en définissant un plan pluriannuel de travaux

Investissement 2015 – Récapitulatif :

- Réaliser des travaux de restructuration de la maison des jeunes
- Construire de nouveaux vestiaires à Kerlaurent en collaboration avec l'Amicale Laïque de COATAUDON – section football- afin d'adapter l'équipement aux réels besoins
- Motorisation des volets du rez-de-chaussée de la mairie
- Réaliser un local pour poubelles à l'école Prévert maternelle et équiper la salle de sieste de rideaux
- Reprendre l'étanchéité de la toiture de l'école primaire Prévert (650 m²)
- Implanter une structure de jeux à l'école de Kérafloc'h
- Refaire les peintures du rez-de-chaussée de l'école Hénensal
- Rénover la toiture des logements sur le site du groupe scolaire Hénensal
- Aménager un caniveau technique (cuisine de l'école Hénensal)
- Rénover le sol de la salle à manger, remplacer les rideaux de la salle de sieste et mettre en sécurité les plates-bandes à l'école de Kérafur
- Restructurer l'ancienne bibliothèque et réfléchir à son affectation
- Terminer l'aménagement du coin cuisine (placards) et sécuriser le grillage du patio à la médiathèque
- Réaménager le parking de la maison des jeunes et de la maison des associations
- Remplacer deux châssis vitrés à la maison de l'enfance
- Remplacer le portail d'accès, réaménager l'intérieur et reprendre les peintures de l'ALSH Saint-Thudon
- Installer une VMC à l'espace Europe

- Rénover partiellement la clôture, le pare-ballons et les tribunes du terrain d'honneur de Kerlaurent
- Reprendre la piste de BMX et acquérir deux modules de rangement
- Revoir le parvis de la mairie et réaliser un conduit de cheminée
- Rénover une salle de bain à la gendarmerie
- Réaliser des travaux sur l'église (fermeture du porche nord, restauration et scellement des statues, réfection du beffroi et brides de cloche)
- Installer une cloison phonique à la Maison des solidarités
- Améliorer le système de ventilation et d'aération de la salle Barsbüttel
- Poursuivre la modernisation et le renouvellement de l'équipement scénique de l'Alizé
- Mettre aux normes réglementaires les installations électriques de l'Alizé
- Installer une télésurveillance et remplacer une baie informatique à la Maison des Jeunes

- **Poursuivre la mise aux normes en matière d'accessibilité** principalement à l'école Hénensal (peintures dans la cour pour les déficients visuels) et à la mairie (modification de la main courante et peintures extérieures)

Réseaux de télécommunication et informatique

Objectif politique : Moderniser les réseaux de télécommunication et informatique mis à la disposition des Guipavasiens et des services municipaux. Réduire les coûts des abonnements et contrats tout en améliorant la qualité du service et la fiabilité.

Enjeux et actions :

- Réduire les coûts des abonnements et contrats tout en améliorant la qualité du service et la fiabilité
- Mutualiser le système de messagerie basé en mairie de Guipavas avec celui de Brest Métropole Océane
- Renégocier les abonnements de téléphonie mobile qui arrivent à échéance en mai 2015
- Réétudier les contrats de maintenance de téléphonie fixe ainsi que ceux du réseau informatique pour les bâtiments communaux raccordés au réseau de fibre optique (baisse des coûts lié à la desserte en fibre optique)
- Etendre le réseau de fibre optique pour les bâtiments suivants : maison des jeunes, maison des associations, maison de l'enfance, maison de quartier de Coataudon, école Hénensal
- Etendre le réseau WIFI aux bâtiments communaux raccordés en fibre optique et recevant du public (Maison des jeunes, Maison de quartier de Coataudon et éventuellement les locaux du service sport et vie associative) en complément des structures déjà connectées en 2014 : mairie, salle Jean Monnet, Alizé, Awena et le centre de loisirs rue Saint-Thudon.

4-9) Développement Durable

Objectif politique : Améliorer la qualité environnementale en maîtrisant la consommation énergétique et son coût

Enjeux et actions :

- Réduire dans les bâtiments communaux les consommations et les dépenses d'énergie
- Mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs du territoire pour obtenir des impacts sur les aspects climats et énergie
- Mettre en œuvre la nouvelle convention avec l'association Energ'ence
- Etablir un bilan des consommations d'eau et d'énergies et lancer un plan d'actions
- Modifier les contrats en cours afin de mieux gérer les consommations
- Poursuivre le plan d'actions pour une optimisation tarifaire en électricité et en gaz
- Mettre en concurrence pour l'attribution d'un marché de fourniture de fluide par l'intermédiaire de l'UGAP
- Réaliser un audit sur les débits de chaque point d'eau et apporter les mesures correctives
- Aider les particuliers dans leur maîtrise des consommations d'énergie par l'attribution d'aides pour la réalisation de travaux appropriés
- Etablir un bilan dans le cadre d'une démarche Plan Climat Energie afin de définir les actions à mettre en place

4-10) Urbanisme et déplacements

Objectif politique :

Accompagner et maîtriser le développement de la commune sur le plan économique et habitat, en tenant compte des activités déjà présentes, en permettant aux nouveaux arrivants de se loger tout en préservant la qualité de vie.

Enjeux et actions :

- Poursuivre les études sur les zones économiques de Lanvian, Lavallot Nord, et Forestig
- Choisir le projet définitif de voie de maillage de Lanvian après la procédure de concertation fin 2014
- Etudier les possibilités de lotissements communaux
- Accroître la production de logements sociaux, afin de se rapprocher de la limite fixée par la loi SRU (20 %)
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur de Coataudon le Rody, en intégrant également une réflexion sur le boulevard de Coataudon, dont la vocation de pôle de centralité demande à être confortée
- Sécuriser et adapter la VC 4, prolongement de la rue de la Fraternité et de la rue du Rody
- Développer l'urbanisation des lotissements en cours et à venir (Kerida, le Clos de Ribeuze, Kerivin, Kermeur Coataudon, Kerbasquiou), afin d'atteindre un niveau de production comparable à 2012

4-11) Intercommunalité

Guipavas, une commune active au sein de Brest métropole océane et du Pôle Métropolitain du Pays de Brest

La commune de Guipavas fait partie de Brest métropole océane (213 000 habitants en 2011), communauté urbaine la plus intégrée de France en termes de compétences. A ce titre, le passage de Brest métropole océane au statut officiel de « métropole » à compter du 1^{er} janvier 2015 (au titre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) aura beaucoup moins de conséquences sur la relation entre l'intercommunalité et les communes adhérentes qu'il n'en aura par exemple pour Rennes métropole, dont le statut est actuellement celui d'une communauté d'agglomération. Pour Brest métropole océane et ses communes adhérentes, l'enjeu de la « métropole » réside surtout :

- dans une relation d'équilibre avec les agglomérations de Nantes et de Rennes qui vont accéder elles aussi au statut officiel de métropole (14 agglomérations concernées en France),
- et dans une meilleure visibilité et attractivité auprès des financeurs et des investisseurs extérieurs à notre territoire, qu'ils soient publics ou privés, notamment dans des domaines comme l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et les transports.

Pour autant, la commune de Guipavas veillera à ce que les transferts de compétences vers l'intercommunalité qui pourraient être induits par le passage de BMO au statut de métropole répondent strictement à une logique d'amélioration des services rendus à la population et ceci au meilleur coût. Indépendamment de la question des transferts de compétences, les mutualisations et les groupements de commandes entre les communes adhérentes, voire avec BMO elle-même, sont à favoriser dès lors qu'ils sont une source d'économies de gestion pour les collectivités, tout en préservant leur autonomie de décision.

La nouvelle municipalité a souhaité qu'une conseillère municipale, par ailleurs conseillère communautaire, soit identifiée par la population comme référente pour les services de proximité qui correspondent aux compétences de Brest métropole océane : voirie, éclairage public, gaz et électricité, espaces verts, ordures ménagères. Ce choix municipal doit permettre d'accélérer le traitement des réclamations. Il vient compléter la décision prise par Brest Métropole Océane de désigner un vice-président en charge des services de proximité sur la partie Est de l'agglomération.

Par ailleurs, Guipavas n'oublie pas qu'elle est la troisième commune, après Brest et Landerneau, du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, qui réunit sept intercommunalités, 89 communes, près de 400 000 habitants. Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest intervient dans plusieurs domaines : aménagement du territoire et urbanisme (Schéma de cohérence territoriale ou SCoT), déploiement de la fibre optique pour le très haut débit, gestion du littoral, promotion touristique.

L'année 2015 sera marquée par la révision du Schéma de cohérence territoriale. Guipavas s'y impliquera pour faire progresser les valeurs suivantes : solidarité territoriale, développement durable, économie du foncier pour maintenir le potentiel de production agricole, préservation des ressources naturelles.

Conclusion

Telles sont les orientations budgétaires sur lesquelles sera bâti le projet de Budget Primitif 2015, qui sera présenté le 4 février prochain à l'assemblée délibérante.

La municipalité confirme ici son engagement de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité malgré la forte baisse attendue des dotations de l'Etat, qui va impacter négativement sur les recettes, et malgré aussi l'augmentation de l'annuité de la dette, qui va peser négativement sur les dépenses. La municipalité choisit la voie d'une politique d'économies qu'elle entend mener avec discernement (une série d'actions a déjà été engagée dès 2014), Les efforts pour maîtriser les charges de la commune vont donc se poursuivre.

Ainsi, suite aux préconisations du cabinet Ressources Consultants Finances (RCF) dans son rapport de prospective, l'équipe municipale va travailler à :

- faire baisser le ratio d'endettement (capacité de désendettement) d'ici 2020,
- conserver une capacité d'investissement au-delà du seul entretien du patrimoine communal existant, pour rendre possible la construction de nouveaux équipements,
- garantir une qualité de services communaux qui réponde aux attentes et aux besoins des Guipavasiens.

Pour ce faire, la municipalité orientera sa politique de la façon suivante :

- une quasi-stabilisation des dépenses de fonctionnement courantes strictes (à titre de comparaison le rythme d'évolution de ces dépenses au cours du mandat précédent a été de + 9,2% par an en moyenne),
- des dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) d'un volume global de 10 millions € maximum sur la période 2015-2020,
- une capacité de désendettement qui redescende sous les 8 années en 2020, après avoir atteint un pic de 10 années sur la période 2015-2017 en raison de l'endettement contracté depuis 2012 et de la chute des dotations de l'Etat au cours des trois prochaines années. Cet objectif à horizon 2020 implique un recours à l'emprunt qui soit limité à 1 million € maximum en rythme annuel.